
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

25 NOV 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20..0972 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de deux (02) Médecins Généralistes pour des formations spécialisées, option Néphrologie, session 2020.

Ce sont :

MÉDECINS SPÉCIALISTES OPTION: NÉPHROLOGIE

ADMISSIBLES

| N° | NOM ET PRENOM (s) | MATRICULE | DATE NAISS. |
|----|--------------------------------|-----------|-------------|
| 1 | DIBRI DELWENDE BERTRAND | 333523Y | 06/09/90 |
| 2 | DJENI DABAMMA SAFIETOU | 326715K | 16/11/90 |
| 3 | OUEDRAOGO MAMINATA | 313144E | 15/11/88 |
| 4 | OUBA P. CECILE | | 08/05/87 |
| 5 | TINDANO YENTEMA PLACIDE DESIRE | 273234 M | 08/09/84 |

Arrêté la présente liste à 5 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de tutelle du candidat.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général


Souleymane LENGANE

Secrétaire de l'Ordre de l'Etat